

VIE MUNICIPALE

## Espace Marcel Proust

Vous souhaitez réserver notre salle des fêtes. Vous trouverez ci-dessous les conditions de location et les tarifs.



**La location de l'Espace Marcel Proust est disponible exclusivement aux habitants de Guermentes.  
ATTENTION : la location n'est pas disponible les jours fériés (y compris le lundi qui suit).**

**L'Espace Marcel Proust se loue les week-end uniquement du samedi (9h30) au lundi (9h) du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin.**

Il peut accueillir 160 personnes debout ou 100 personnes assises. Nous mettons à votre disposition :

- 60 tables
- 150 chaises
- 1 réfrigérateur
- 1 petit congélateur
- 1 cuisinière
- 1 lave-vaisselle
- 1 micro-ondes/four

**Un système coupe la source d'alimentation électrique des prises à 2h du matin (les lumières ne sont pas impactées).**

**Les produits d'entretien ne sont pas fournis.**

# Tarifs

## Pour le week-end :

- **500 € : habitant de Guermantes**
- **800 € : habitant de Guermantes (2<sup>ème</sup> contrat de location dans l'année civile)**
- **Gratuit : associations de Guermantes (dans la mesure où l'association a déposé ses statuts en mairie)**

## A la journée :

- **150 € : habitant de Guermantes**

# Conditions de location le week-end

- La location est disponible du samedi à 9h30 au lundi à 9h
- Vous devez signer un contrat de location en mairie
- Vous devez fournir une attestation d'assurance
- Vous devez verser une caution :
  - de 1 500 € (par chèque) perçue en cas de dégâts matériel
  - de 200 € (par chèque) perçue en cas de non remise en état de propreté des lieux ou nuisances sonores
- Vous devez verser :
  - un acompte de 250 € (par chèque ou espèces) à la signature du contrat de location
  - le solde de 500 € (par chèque ou espèces) à la remise des clés



**La remise des clés au locataire se fait impérativement le samedi à 9h30.**

# Conditions de location en semaine

- La location est disponible à la journée **LE VENDREDI** entre 9h et 16h30
- Vous devez signer un contrat de location en mairie
- Vous devez fournir une attestation d'assurance
- Vous devez verser une caution :
  - de 1 500 € (par chèque) perçue en cas de dégâts matériel
  - de 200 € (par chèque) perçue en cas de non remise en état de propreté des lieux ou nuisances sonores
- Vous devez verser la somme de 150 € (par chèque ou espèces) à la signature du contrat de location



**La remise des clés au locataire se fait impérativement le jour de la location à 16h30.**

### ***Espace Marcel Proust***

